



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



18 janvier 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-huit janvier deux mille dix (18 janvier 2010) à laquelle étaient présents et formant quorum:

Sont présents : MME. La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Christiane Cholette, directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale / secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 001.01.2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant:

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 18 JANVIER 2010

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances du 14 décembre 2009;
6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1. Autorisation à aller en appel d'offres pour des services d'excavation;
7. Administration, finances et ressources humaines
 - 7.1. Autorisation de signature pour Postes Canada;
 - 7.2. Appui à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa demande de reddition de comptes par le ministère des Transports – programme d'aide à l'entretien du réseau local;
 - 7.3. Nomination de Marc Blaquière comme secrétaire-trésorier adjoint par intérim;
 - 7.4. Autorisation donnée pour des services comptables par la firme Amyot Gélinas;
 - 7.5. Autorisation de signature pour l'entente intervenue pour le lot P-5B, rang 1 du canton La Minerve;



8. Travaux publics

- 8.1. Addendum – contrat de déneigement avec Gaston et Martin Sauriol excavation;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Transfert de propriété de l'ancienne route 11, lot 62, rang H, dans le canton de Joly à la succession Toukolehto;
9.2. Demande de modification du schéma d'aménagement afin d'agrandir l'affectation industrielle de la zone In-15 au détriment de la zone RU-16;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Transport adapté et collectif des Laurentides - signature du protocole 2010;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2009;
15.2. Ratification de la liste des déboursés;
15.3. Ouverture d'un compte bancaire spécifique au fonds réservé pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

Adoptée

5. RÉS. 002.01.2010 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 DÉCEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2009 avec l'ajout à la résolution 360.12.2009 que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette transaction.

Adoptée

6.1 RÉS. 003.01.2010 AUTORISATION À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES D'EXCAVATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Marc Ethier, à aller en appel d'offres pour des services d'excavation suivant l'appel d'offre joint aux présentes pour en faire partie comme si au long ici reproduit.

Adoptée

7.1 RÉS. 004.01.2010 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 084.04.2009 autorisant le personnel municipal à signer tous documents;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste demande une autorisation de signature pour les employées en charge du courrier;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU que mesdames Bernadette Ouellette, Geneviève Gaudreau,
Danielle Lacasse ainsi que Christiane Cholette, soient autorisées à signer, pour et
au nom de la Municipalité de Labelle, tous les envois postaux adressés au 1, rue
du Pont, qu'ils soient spécifiquement adressés au nom de la Municipalité ou à tout
autre membre du personnel ou élu.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 084.04.2009.

Adoptée

7.2 **RÉS. 005.01.2010 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-
LAC-CARRÉ DANS SA DEMANDE DE REDDITION
DE COMPTES PAR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 5537-12-2009 par la municipalité de
Saint-Faustin-Lac-Carré concernant une demande de reddition de comptes par le
ministère des Transports pour le programme d'aide à l'entretien du réseau local;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa
demande de reddition de comptes par le ministère des Transports pour son
programme d'aide à l'entretien du réseau local.

Adoptée

7.3 **RÉS. 006.01.2010 NOMINATION DE MARC BLAQUIÈRE COMME
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT l'absence de madame Bernadette Ouellette, secrétaire-trésorière
adjointe, pour un congé maladie;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU de nommer monsieur Marc Blaquièrre comme secrétaire-trésorier
adjoint par intérim pour la période d'absence de madame Ouellette.

Adoptée

7.4 **RÉS. 007.01.2010 AUTORISATION DONNÉE POUR DES SERVICES
COMPTABLES PAR LA FIRME AMYOT GÉLINAS**

CONSIDÉRANT le départ de madame Bernadette Ouellette, directrice générale
adjointe, en congé de maladie;

CONSIDÉRANT les besoins du service concernant le travail de préparation du
dossier de vérification comptable, T-4, etc;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à retenir les services de la firme
Amyot Gélinas pour la réalisation de ces travaux pour un montant approximatif de
dix-mille dollars (10 000 \$).

Adoptée



7.5 RÉS. 008.01.2010 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE INTERVENUE POUR LE LOT P-5B, RANG 1 DU CANTON LA MINERVE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 382.12.2008 relative à l'imposition d'une réserve foncière;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec la propriétaire du terrain à l'égard duquel la réserve foncière était imposée;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue, et signée, entre la propriétaire et la Municipalité dont les termes sont consignés à « L'Entente relative à l'acquisition d'une partie du lot P-5B, rang 1 du canton La Minerve et à la levée de la réserve foncière sur le lot P-5B, rang 1 du canton de La Minerve » tel que déposée au conseil pour en faire partie intégrante;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU de ratifier la signature de ladite entente par la directrice générale, madame Christiane Cholette, et d'autoriser le maire Gilbert Brassard à cosigner l'entente.

Que l'étude d'Isabelle Labelle, arpenteuse-géomètre soit mandatée pour réaliser le travail et les plans prévus à l'entente;

Que l'étude de Me François Amadei, notaire, soit mandatée pour préparer le contrat requis à l'entente et que la Municipalité soit autorisée à acquérir le terrain mentionné à l'entente;

Que la directrice générale, Christiane Cholette, soient autorisée à procéder à l'exécution de ladite entente et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à l'exécution de ladite entente, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

8.1 RÉS. 009.01.2010 ADDENDUM – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC GASTON ET MARTIN SAURIOL EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE nous avons installé une nouvelle borne sèche au quai municipal sur le chemin du Lac-Labelle et que le chemin d'accès qui mesure 150 mètres devrait être déneigé, ne l'était pas auparavant et ne faisait pas partie des distances prévues à l'appel d'offres initial;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai (accès par chemin Baudart) est municipalisé et n'était pas dans la liste des chemins à être déneigé dans le contrat original et qu'il est nécessaire de déneiger celui-ci pour une longueur de 200 mètres car il y a des résidents permanents;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'ajouter ces deux bouts de chemins, pour un total de 350 mètres, en addendum au présent contrat accordé à la firme Gaston et Martin Sauriol excavation, et ce, au prorata du taux monétaire de 2009-2010 par kilomètre en vigueur pour cette année et les années ultérieures.

Adoptée



9.1 **RÉS. 010.01.2010** **DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ANCIENNE ROUTE 11, LOT 62, RANG H, DANS LE CANTON DE JOLY, PAR LA SUCCESSION TOUKOLEHTO**

CONSIDÉRANT la réception du plan numéro 17158 de monsieur Gabriel Lapointe arpenteur-géomètre montrant l'emprise de l'ancienne route 11 portant le numéro de lot 62, du rang H, dans le canton de Joly appartenant à la municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le lot 62 enclave les lots 36F-P et 37C-P du rang H, canton de Joly de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette ancienne emprise de chemin n'est plus carrossable et que le terrain est maintenant complètement boisé ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conserver les terrains en bordure des plans et cours d'eau pour des fins de conservation;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU de refuser le transfert de propriété de l'ancienne route 11 à la succession Toukolehto.

QUE le conseil municipal est ouvert à évaluer toute demande d'accès à son terrain, par à une entreprise se servant de la rivière Rouge pour son activité principale, à la condition que cette entreprise fournisse les détails sur son projet d'entreprise et le détail des travaux que cette entreprise entend réaliser sur le terrain municipal. Que si ces activités et travaux satisfont aux préoccupations du conseil en termes d'accessibilité au public et à la protection de l'environnement, le conseil est ouvert à autoriser l'accès à son terrain.

Adoptée

9.2 **RÉS. 011.01.2010** **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION INDUSTRIELLE DE LA ZONE IN-15 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE RU-16**

CONSIDÉRANT la demande de Les Agrégats de Labelle de vouloir élargir leur aire d'exploitation et d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ne peut répondre à la demande de tous ces clients;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du schéma d'aménagement concerne les parties des lots 30A, 31A et 32A, du rang I dans le canton de Joly;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone In-15 permettra à Les Agrégats de Labelle une modernisation ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement en réflexion sur le potentiel de toutes les zones industrielles sur son territoire et que ce secteur sera destiné à être agrandi;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU d'appuyer la demande de Les Agrégats de Labelle afin de modifier
le schéma d'aménagement.

Adoptée

**11.1 RÉS. 012.01.2010 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES
LAURENTIDES - SIGNATURE DU PROTOCOLE
2010**

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement du protocole d'entente avec
Transport adapté et collectif des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU d'accepter toutes et chacune des conditions du projet de
renouvellement du protocole d'entente 2010 de Transport adapté et collectif des
Laurentides avec les modifications apportées au plan de transport d'origine.

Que le paiement de la quote-part 2010 de six-mille-cent-cinquante-et-un dollars et
soixante-dix cents (6 151,70 \$) soit autorisé et versé à Transport adapté et
collectif des Laurentides, soit un montant deux dollars et soixante-et-onze cents
(2,71 \$) pour 2 270 résidents permanents.

Que monsieur le conseiller Robert Bergeron et le conseiller Claude Labonté
soient mandatés respectivement à titre de représentant et représentant-substitut
au conseil d'administration dudit organisme.

Que la directrice générale, madame Christiane Cholette, soit autorisée à signer,
pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le protocole d'entente 2010.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTION ET RÉPONSES

**15.1 RÉS. 013.01.2010 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU d'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au
montant de cent-quatre-vingt-trois-mille-quatre-cent-quatre-vingt-treize dollars et
vingt-six cents (183 493,26 \$) comprenant notamment les comptes à payer de
deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	18 974,22 \$
➤ François Amadei notaire	4 064,47 \$
➤ Demarcom inc.	8 127,00 \$
➤ Pierre Dufresne N.	4 933,54 \$
➤ Génivar	6 998,25 \$
➤ Groupe Ultima inc.	70 418,00 \$
➤ Mines Seleine	4 127,63 \$
➤ M.R.C. des Laurentides	7 947,70 \$



➤ PG Govern	15 669,28 \$
➤ Plomberie St-Jovite inc.	2 087,26 \$
➤ Société Raynald Mercille	11 215,61 \$
➤ SODEM	3 018,58 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 014.01.2010 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU de ratifier les déboursés au montant de cent-quinze-mille-cent-quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-seize cents (115 186,96 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 1990 à 2027 et les numéros de chèques de 31016 à 31027, comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Centraide Gatineau-Labelle	3 655,00 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	10 150,28 \$
➤ Hydro-Québec	2 910,35 \$
➤ Hydro-Québec	5 300,91 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	5 008,17 \$
➤ L'Industrielle Alliance	6 713,56 \$
➤ SSQ Groupe financier	3 252,62 \$
➤ Fleurant Bruno	6 349,22 \$
➤ Service d'entretien Yves Robidoux	3 602,59 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	37 872,11 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	7 003,84 \$
➤ Receveur général du Canada	6 160,79 \$

Adoptée

15.3 RÉS. 015.01.2010 OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE SPÉCIFIQUE AU FONDS RÉSERVÉ POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2009-186 ayant comme objet la constitution d'un fonds réservé pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour lequel un avis de motion a été donné le 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ouvrir un compte bancaire spécifique audit fonds afin d'en assurer une bonne gestion;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 025.01.2009 portant sur les autorisations de signature des effets bancaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU d'ouvrir un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins Labelle-Nominingue spécifique au fonds réservé pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.



Que ledit compte bancaire soit sujet aux mêmes directives que les autres comptes de la Municipalité de Labelle quant aux signatures telles que déterminées par la résolution 025.01.2009.

Adoptée

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

18 RÉS. 016.01.2010 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 10.

Gilbert Brassard
Maire

Christiane Cholette, g.m.a.
secrétaire-trésorière,
directrice générale